

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet « La Fabrique des Cultures », sur la friche industrielle Babcock, rue des Usines Babcock / 80 rue Emile Zola à la Courneuve (93).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Compagnie de Phalsbourg / Emerige

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe JOURNO, représenté par Valérie PHUNG, Directrice opérationnelle Grands
Projets Urbains

RCS / SIRET

349 545 103 00112

Forme juridique

Société Civile Immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.* 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² .	Le projet couvre une emprise totale d'environ 3,85 ha (anciennes usines de chaudières industrielles Babcock & Wilcox) qui sera réaménagée en un nouveau quartier avec des logements, des équipements culturels et de loisirs (cinémas, lieux de création, d'éducation, d'exposition...) et des commerces, totalisant une surface de plancher globale d'environ 50 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet La Fabrique des Cultures consiste à reconverter la friche industrielle Babcock située au sud de la commune de la Courneuve (Seine-Saint-Denis), entre l'A 86 et la commune d'Aubervilliers. Il s'agit de créer un nouveau quartier mixte (250 logements, des équipements culturels et de loisirs, des commerces, agriculture urbaine...), un véritable lieu de vie social et solidaire et un pôle d'attractivité, dont la singularité réside dans sa destination culturelle. Le projet donne en effet naissance à un lieu pluridisciplinaire mêlant arts vivants, contemporains, urbains, culinaires dédié aux pratiques culturelles et à la transmission et doit devenir un pôle culturel majeur du Grand Paris.

Le projet prévoit de conserver et rénover les éléments patrimoniaux des anciennes usines de chaudières, comme les halles de Dumez (façades de briques, toitures...) pour y créer des lieux de culture et de loisirs (cinémas, expositions, éducation artistique, ateliers de création, sports...) et des commerces (alimentaires notamment), y pratiquer une agriculture urbaine...

La Fabrique des Cultures représente une tentative quasi-unique en son genre : concevoir, construire, gérer et animer un lieu culturel de portée nationale voire internationale, dans un cadre économique équilibré et pérenne.

Globalement, environ 16 500 m² de bâtiments seront démolis et 20 300 m² sont conservés.

4.2 Objectifs du projet

La fabrique des Cultures porte en elle de nombreux bénéfices, pour le territoire et ses habitants. Les lieux de culture et de création et les commerces constituent un facteur de développement économique très significatif. L'attractivité du lieu sera un formidable levier pour attirer les entrepreneurs, personnes morales et initiatives solidaires (cinémas, cantines, établissements culturels, pépinières...).

Ces activités auront un fort impact social avec des effets à court, moyen et long terme pour les habitants de Plaine Commune ; le projet puise sa force dans sa capacité à mettre en réseau de nombreux acteurs du territoire (associations, structures publiques et privées...) et à répondre aux attentes, aspirations et besoins d'une population d'une très grande diversité culturelle et qui compte parmi les plus précaires d'Ile-de-France.

L'opération permettra :

- une réhabilitation des halles industrielles de Babcock aujourd'hui en friche polluée et se dégradant peu à peu, formant ainsi une « verue urbaine », bien visible en bordure de l'A 86 ;
- d'offrir de nouveaux logements, conformément au SDRIF « Horizon 2030 », au SCOT de Plaine Commune (objectif de construction de 2 400 logements par an à la Courneuve) et au PLUi de Plaine Commune approuvé en 2020 ;
- de favoriser l'essor d'un territoire de culture et de création, vecteur de lien social et d'innovation comme le prévoit le PLUi : équipement à grand rayonnement, les projets Pleyel et Babcock sont les fers de lance de projets urbains et culturels et le site Babcock fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;

L'opération s'inscrit ainsi dans le projet de Plaine Commune, Territoire de la culture et de la création, mais aussi dans le cadre de « Paris, capitale européenne de la culture 2028 ».

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement du site Babcock comprend :

- la démolition des bâtiments non conservés (parties nord-ouest et sud-est du site notamment : environ 16 500 m²) ;
- le dégagement des halles existantes avec dépollution des sols (exportation des terres polluées par des hydrocarbures, métaux, PCB, sulfates... et substitution par des terres saines), désamiantage et élimination du plomb des halles à reconvertir ;
- les terrassements, notamment pour réaliser les parkings en sous-sol (un niveau) ;
- la réalisation des parkings en superstructure au sud-est ;
- la construction des logements à l'ouest (7 bâtiments de R+4 à R+5) ;
- le réaménagement (réhabilitation) des halles existantes (environ 20 300 m² conservés) avec les espaces culturels (événementiel, exposition, cinémas, éducatif, créatif...), les commerces et services, les équipements sportifs, les espaces petites entreprises, de l'agriculture urbaine et la zone restauration en toiture (jusqu'à une hauteur de 28 m).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit 51 900 m² de surface de plancher (SDP), pour un quartier mixte juxtaposant des fonctions complémentaires :

- 250 logements dont 30 % de logements sociaux (17 500 m²) sur la partie nord-ouest du site auxquels s'ajoutent 30 logements en résidences-ateliers d'artistes (2 000 m²) dans les halles ;
- des espaces dédiés aux activités (2 600 m²) : agriculture urbaine et coworking) ;
- des équipements de loisirs (7 000 m²) : Halles des Cultures Urbaines (3 600 m²) dédiée aux sports à l'est (basquet, boxe, escalade, crossfit...) et Halle Cinéma (3 400 m²) ;
- des commerces (7 200 m²), notamment alimentaire : bière, café, marché Pop'up Store (artisanat local), cantine valorisant les invendus du marché de Rungis, Halles Gourmandes, marché local Frais (épicerie en circuits courts) ;
- des équipements culturels (12 500 m²) : Triple Halle au centre-est (salle de concerts, 4 400 m²), Serre culturelle (animation et expositions, Grand Paris Schola (3 000 m², formation artistique pour plusieurs écoles), Pôle Image (espace dédié aux associations locales dans le domaine de l'audiovisuel), Collection ouverte (2 900 m², collection privée de décors de cinéma), Galerie ouverte (collections d'art).

Hors SDP, l'opération compte également :

- le « Passage Babcock », rue intérieure végétalisée est-ouest située au nord (parallèle à la rue des Usines Babcock) qui offre des lieux de circulation et d'animation (plus de 1 500 m²) ;
- la voie logistique au sud (livraisons..., 3 000 m²) ;
- voie pompier et desserte les logements entre les halles et les logements ;
- des espaces verts, tous arborés : plantations d'arbres autour des logements à l'ouest, serre culture au centre, jardins d'artistes au sud, « Urban Playground » (parvis rue Voltaire, 900 m²) à l'est, le long de la RD 114 ;
- des parkings : pour les logements au nord-ouest (125 places en surface et 55 en sous-sol), et pour les visiteurs au sud-est (450 places sur 5 niveaux en silo dans les halles existantes).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement fera l'objet de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'emprise projet :	3,85 ha
Surface de plancher totale :	49 240 m ²
Hauteur maximale des bâtiments	25 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue des Usines Babcock (totalité de la rue) / 80 rue Emile Zola
 93120 LA COURNEUVE

Références cadastrales :
 - commune de la Courneuve :
 section AM, parcelle 0162,
 - commune d'Aubervilliers :
 section AH, parcelle 72

Coordonnées géographiques¹

Long. 2°23'35.00"E Lat. 48°55'22.00"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se trouve à environ 1,2 km au nord-est de l'emprise à aménager (commune de la Courneuve) ; il s'agit de la ZNIEFF de type II n°110020475 « Parc départemental de la Courneuve ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Courneuve est concernée par les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières de l'Etat (arrêté en mars 2020) et des infrastructures routières du Département de Seine-Saint-Denis. Le site Babcock est concerné dans sa moitié nord (et notamment nord-ouest) par le bruit de l'A 86 cumulée à celui des voies ferrées et dans sa partie orientale par le bruit de la rue Raspail (RD 114) ; les niveaux sonores pouvant s'élever jusqu'à 65 dB(A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à plus de 500 m de tout monument historique inscrit ou classé. Le monument historique le plus proche se trouve ainsi à environ 1,1 km au sud-est et sans covisibilités (église Notre-Dame des Vertus à Aubervilliers). Le site Babcock n'est pas non plus concerné par un Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon l'inventaire des enveloppes d'alerte des zones humides avérées et potentielles d'Ile-de-France mené par la DRIEE depuis 2009, le site Babcock n'est concerné par aucune zone potentiellement humide. Les zones les plus proches se trouvent à environ 1 km (au nord, au sud-est et à l'ouest).</p>
<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le territoire de la Courneuve est concernée par l'arrêté préfectoral du 21 mars 1986 modifié le 18 avril 1995, valant PPR approuvé et concernant les risques de dissolution du gypse antéludien. L'emprise du projet Babcock est située en zone de dissolution des poches de gypse. Cependant, les reconnaissances du sous-sol menées en 2018 par GEOLIA jusqu'à 50 m de profondeur ont permis de conclure que les formations au droit du site ne présentent pas d'anomalies significatives (type vides ou passages décomprimés majeurs).</p> <p>La Courneuve est aussi couverte par le PPR lié au retrait/gonflement des sols argileux (prescrit en juillet 2001) : voir données relatives aux risques en partie 6.1 ci-après.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'ancienne usine Babcock & Wilcox, objet du présent dossier est répertorié en tant que site BASIAS (sols potentiellement pollués) n°IDF9301741. Les études menées par le cabinet SOCOTEC en 2004 ont en effet mis en évidence la présence dans les sols et dans les eaux souterraines de cuivre, d'hydrocarbures (hydrocarbures aromatiques polycycliques notamment), de solvants chlorés mais aussi de PCB. Les diagnostics réalisés en 2018 par GEOLIA (sondages, piézaires et analyses des sols et des eaux souterraines) confirment cette pollution aux hydrocarbures, notamment au centre du site. Les gaz du sol ont aussi révélé la présence de trichloroéthylène et de perchloroéthylène. Des sulfates et plusieurs métaux sont également présents.</p> <p>Au vu de ces résultats, un plan de gestion cette pollution a été établi : évacuation des terres polluées et substitution par des terres saines, drainage sous dallage, aération (venting), restrictions d'usage...</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de la Courneuve est couverte par la zone de répartition des eaux (ZRE) n°03001 - parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien.</p>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site inscrit (le 19 septembre 1985) le plus proche se trouve à 2,6 km au nord ; il s'agit de la « Cité-jardin et groupe scolaire du Globe » à Stains.</p>
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 1,2 km au nord-est de l'emprise à aménager ; il s'agit du Parc départemental de la Courneuve qui fait partie de la Zone de Protection Spéciale (ZPS – Directive Oiseaux) « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013, 1 157 ha).</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation de logements, de bureaux, d'équipements culturels et de loisirs (sports), de commerces et de restaurants sur le site Babcock (actuellement inoccupé : ancienne usine) devrait avoir pour conséquence un accroissement des besoins en eau potable. Ainsi, à partir des ratios journaliers de 150 litres / habitant et 75 litres / emploi dans les bureaux et les commerces, on peut estimer la consommation quotidienne d'eau potable de l'opération La Fabrique des Cultures à environ 180 m ³ . Comme c'est déjà le cas, cette eau sera fournie par pompage dans la Marne à Neuilly-sur-Marne (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France – SEDIF).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines (terrassements réduits compte tenu notamment de la conservation d'une partie des bâtiments). Les eaux pluviales du site seront gérées par des ouvrages spécifiques, comme c'est déjà le cas (l'essentiel du site est déjà imperméabilisé) : recueil des eaux de toitures, caniveaux au droit des parkings et des voiries... Après travaux, le taux d'imperméabilisation de l'emprise sera réduite grâce à l'aménagement d'espaces verts arborés sur le pourtour (notamment au sud et à l'ouest). Le point de raccordement des eaux pluviales est situé au droit de la rue Emile Zola à l'ouest et de la rue Raspail à l'est.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La rénovation du site Babcock sera source de déchets inertes de type gravats (anciens bâtiments non conservés, intérieur des halles avec présence d'amiante et de plomb, terres polluées...), lesquels devront être triés pour élimination ou valorisation vers des filières dûment autorisées conformément à la réglementation et notamment au plan départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP de Seine-Saint-Denis.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terres saines seront nécessaires pour se substituer aux terres polluées qui seront évacuées du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un contexte très urbain ; les milieux recensés sont dénués d'intérêt patrimonial. L'occupation du sol est largement constituée de surfaces minérales et imperméabilisées (bâtiments...). Le site Babcock est caractérisé par des milieux fortement anthropisés et des espèces végétales et animales très majoritairement communes à très communes participant à la biodiversité ordinaire. Aucune espèce végétale protégée n'a été observée. Seule une espèce menacée à l'échelle régionale, l'Agripaume cardiaque, a été mise en évidence mais sa présence reste très anecdotique. Une attention particulière est à porter à la gestion des espèces invasives (Erable négundo et le Faux vernis du Japon). Si les investigations de terrain ont permis d'observer quelques espèces animales protégées, aucune n'est menacée à l'échelle nationale ou régionale. Seule une espèce est considérée comme quasi-menacée, la Pipistrelle commune a été observée, mais elle ne fréquente le site qu'au cours de ses déplacements entre des zones de chasse.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 1,2 km au nord ; il s'agit du Parc départemental de la Courneuve (également couvert par une ZNIEFF de type II) qui est une des 14 grandes entités de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR1112013 « Sites de la Seine-Saint-Denis ». Aucune incidence sur ce site Natura 2000 n'est à prévoir dans le cadre de l'opération de réaménagement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet n'est concerné par aucun site naturel sensible, aucun inventaire, aucune mesure de gestion ou de protection du milieu naturel (ZNIEFF, site Natura 2000, réserve naturelle, ENS, arrêté de biotope, réservoir de biodiversité ou corridor de la trame verte et bleue du SRCE d'Ile-de-France...).</p> <p>La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type II n°110020475 – « Parc départemental de la Courneuve », localisée à environ 1,2 km au nord. Les milieux présents sur l'emprise étudiée ne montrent aucune interaction avec cet espace d'inventaire du patrimoine naturel.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site des docks est déjà totalement urbanisé et artificialisé, essentiellement occupé par des bâtiments (ancienne usine et atelier, anciens bureaux) accompagnés de très petits espaces verts (cours). Seule de la végétation se développant communément sur des friches ou des zones rudérales se développe sur le site. Le projet n'engendrera donc pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Babcock est situé à proximité d'infrastructures classées au titre des risques Transport de Matières Dangereuses (TMD) : l'autoroute A 86 et les voies ferrées à quelques dizaines ou centaines de mètres au nord et la RD 114 (rue Raspail).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de la Courneuve est soumise aux risques naturels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque tempête comme l'ensemble de l'Ile-de-France ; - risque de remontées de nappes : site Babcock localisé en zone « potentiellement sujette aux inondations de caves », toutefois les piézomètres implantés sur le site (SOCOTEC, novembre 2004 et GEOLIA, avril 2018) ont rencontré la nappe souterraine entre 4,5 et 8 m de profondeur) ; - mouvements de terrain : zone de dissolution du gypse antécludien (arrêté préfectoral valant PPRn : site localisé en zone de dissolution, mais les reconnaissances du sous-sol jusqu'à 50 m de profondeur ont permis d'exclure la présence d'anomalies significatives sous l'emprise), retrait/gonflement des argiles (site étudié localisé en zone d'aléa moyen) ; - risque sismique : zone de sismicité très faible (niveau 1 sur 5).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site Babcock est concerné par une pollution des sols (voir partie 5 ci-avant) et les diagnostics des bâtiments ont mis en évidence la présence d'amiante et de plomb. Ces polluants seront évacués conformément à la réglementation lors des travaux.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon l'étude de circulation et d'accessibilité (CDVIA, avril 2020), le projet avec ces aménagements culturels, ses commerces et ses logements pourrait générer jusqu'à 2 700 déplacements quotidiens en véhicules particuliers (1 350 émissions et 1 350 réceptions). Un surplus d'activité de 4 000 personnes /jour peut être attendu lors de l'organisation d'évènements majeurs. Cela devrait générer des problématiques de circulation et de stationnement, notamment sur la RD 114 dont les carrefours avec la rue des Usines Babcock et la RD 986 devront être réaménagés (feux, nouveaux phasages...).</p> <p>Surtout, l'accessibilité du site aux transports en commun (T1, RER B, futures lignes de métro 15, 16 et 17) devra être utilisée comme solution aux difficultés de circulation et de stationnement.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'aura pas d'impact acoustique significatif direct ou indirect (lié à l'accroissement du trafic routier...), compte tenu d'une part des activités prévues (logements, équipements culturels et de loisirs insonorisés, commerces, restaurants...) et d'autre part du contexte déjà « bruyant » du site » (proximité de l'A 86 et de la RD 114).</p> <p>La quasi-totalité du site Babcock se trouve en effet dans les zones de bruit définies au titre du classement sonore des infrastructures de transports terrestres le long de l'A 86 (située au nord, catégorie 1) et de la RD 114 (située à l'Est, catégorie 4). Des protections acoustiques seront donc réalisées, notamment pour les logements (coferming).</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des émissions lumineuses limitées aux abords du site, lors de l'éclairage des locaux (logements, lieux de culture et de loisirs, commerces, restaurants) le soir mais aussi une partie de la nuit (spectacles, expositions, cinémas...).
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est concernée par les émissions lumineuses issues de ses abords : éclairage public, véhicules circulant sur les voies proches (RD 114, rues des Usines Babcock et Emile Zola et bâtiments alentours).
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise Babcock est déjà presque totalement artificialisée et en grande partie imperméabilisée (bâtiments notamment) : le projet prévoit une large végétalisation des espaces avec plantation d'arbres aux abords (sud et Est notamment) mais aussi dans les halles réhabilitées (« Passage Babcock »). De l'agriculture urbaine est également prévu sur le site. Toute cette végétation permettra d'utiliser sur place l'eau de pluie reçu au niveau de l'emprise, donc de réduire de façon importante les ruissellements vers le réseau public d'assainissement (présent le long des rues Raspail et Emile Zola).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des effluents durant son exploitation (eaux usées de type domestiques rejetées les logements, les équipements culturels et de loisirs, les commerces, restaurants et autres activités tertiaires, à hauteur d'environ 1 200 équivalent-habitants), qui seront traités à la station d'épuration d'Achères (située en aval de Paris), laquelle dispose d'une capacité d'environ 6 millions équivalent-habitants.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (gravats de démolition, sols pollués et déchets de chantier), mais également durant son exploitation (ordures ménagères, déchets recyclables ou verts...).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération permet : - de conserver et de rénover les halles en béton armé de l'usine Babcock (actuellement en cours de dégradation), patrimoine de l'architecture industrielle du début du 20 ^e siècle (Maître d'œuvre : Dumez) ; - une revalorisation du quartier, participant à la requalification du centre-ville de la Courneuve conformément au PLUi de Plaine Commune (vers une plus grande visibilité et une cohérence), grâce à la création de nouveaux bâtiments (logements à l'ouest), de nouveaux équipements et d'espaces verts arborés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet réaménage un site déjà urbanisé, correspondant à une ancienne usine désaffectée et à l'abandon (dont une partie a déjà fait l'objet de reconversions) bâtiments et parkings). L'activité industrielle a cessé en 2000 et le site a assuré la maintenance de chaudières jusqu'en 2012, date à laquelle ont cessé toutes les activités. L'usine site a aussi été loué à diverses entreprises et des sociétés de productions audiovisuelles et d'événementiels. Avec le projet « La Fabrique des Cultures », le site va donc retrouver un peu cette dernière vocation, à laquelle s'ajoutera des logements, des commerces et restaurants, des équipements de loisirs culturels ou sportifs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Suite à la consultation des sites internet de la MRAe et de la DRIEE Ile-de-France, de la DDT de Seine-Saint-Denis, du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), plusieurs projets ayant fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau codifiée) et d'une enquête publique ou d'une étude d'impact ont été identifiés à proximité de l'emprise du projet « La Fabrique des Cultures » à la Courneuve :

- ZAC des Six Routes à la Courneuve sur 12 ha (1 120 logements, des bureaux, des commerces et des services, des activités et des d'équipements.. pour un totale de 90 060 m² de surface de plancher), à 600 m au nord-ouest ;
- ZAC du « Quartier de la mairie » à la Courneuve sur 7 ha (1 000 logements, un hôtel-restaurant, des commerces de proximité, des activités et des équipements publics (crèche, groupe scolaire de 20 classes et gymnase)... soit 85 000 m² de surface de plancher, des espaces publics et des espaces verts, à 300 m au nord-est ;
- ZAC du « Cluster des médias » à environ 2,2 km au nord-est (Dugny, le Bourget et la Courneuve) : village des médias pour le JO de 2024 puis 1 300 logements, une zone d'activités, un ensemble scolaire et sportif rénové et une extension ;
- ZAC du Fort d'Aubervilliers à environ 1,2 km au sud-est (36 ha) : 2 000 logements, un hôtel, des activités (commerces...), des équipements collectifs (gymnase, crèche, école de voltige...), jardins familiaux, parcs boisés...
- centre d'hébergement informatique (« digital center PAR8 » de plus de 115 000 m² de surface de plancher sur 6,7 ha) et d'équipements annexes, situé à environ 400 m au nord-est ;
- construction d'un ensemble immobilier (180 logements dans 7 immeubles) situé 49-63 avenue de la République à Aubervilliers à 1,5 km au sud ;
- agrandissement du centre de traitement biologique de terres polluées ECT, situé près de l'A 1 à la Courneuve, à environ 1,5 km au nord-est.

En outre, d'autres projets sont en cours ou réalisés sur la commune d'Aubervilliers, à environ 2 km au sud du site Babcock, dans le quartier des Quatre Chemins en rénovation urbaine, comme indiqué ci-avant : ZAC Auvry-Barbusse, ZAC des Impasses, ZAC Lecuyer sud, Cités – Barbusse... avec notamment plusieurs centaines de logements.

Enfin, on rappelle que plusieurs lignes de métro du Grand Paris Express vont être aménagées autour du site Babcock : lignes 16 et 17 à 600 m au nord et 12 et 15 à 800 m au sud.

Toutes ces opérations participent à la rénovation de la banlieue proche au nord-est de Paris, notamment en prévision des JO de 2024 (hébergements...) ; ils sont complémentaires (logements, activités, commerces, équipements et infrastructures...) et présentent des effets cumulés limités, s'agissant de requalification de secteurs déjà urbanisés de longue date (opérations de renouvellement urbain).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une promotion des modes doux de transports (alternatifs à l'automobile) est prévue : le site Babcock se trouve à proximité des gares de RER et de tramway qui assurent, avec les bus, la majeure partie de l'accessibilité. Avec le développement du Grand Paris Express, il sera proche des métros 15 et surtout 16 et 17. La Fabrique des Cultures mise donc sur la facilitation de la marche à pied et l'accélération du piéton.

Pour éviter toute remontée de file sur les voies donnant accès au site, une boucle permettant un stockage des flux entrants est créée en entrée des parkings.

L'opération pourrait envisager un réemploi des matériaux du site (anciennes halles) dans la mesure du possible.

Compte tenu du contexte, des protections acoustiques sont envisagées pour les logements vis-à-vis de l'A 86. Certains espaces culturels et événementiels qui nécessitent le silence (théâtre) ou au contraire générateurs de bruit, sont installés dans des constructions nouvelles placés dans les nefs existantes conservées, ce qui assure une très bonne isolation acoustique, et des espaces tampons importants sont ménagés. Pour les commerces et les bureaux et assimilés, il a été convenu de prendre en compte les demandes du référentiel HQE Certivéa de 2016 pour la cible 9 « Confort acoustique ».

Le projet participe à l'élaboration d'une nouvelle trame végétale dans ce site essentiellement minéral : l'opération prévoit une végétalisation dense du site (arbres), notamment en bordures sud et à l'ouest, mais aussi entre les immeubles de logements au nord-ouest et dans les halles même (passage au nord...).

Cela permettra de tempérer les espaces et d'éviter l'îlot de chaleur.

Au niveau énergétique et environnemental, le fil conducteur du projet est d'utiliser les ressources locales disponibles, afin de boucler les boucles et d'optimiser les potentiels sur site (économie circulaire). Les logements bénéficieront d'une conception bioclimatique (orientation des parois vitrées, masques solaires...) pour limiter les consommations d'énergie. Le projet fera l'objet d'une labellisation énergie carbone expérimentale : matériaux faiblement carbonés, chaufferie biomasse pour les halles...

Conformément aux principes HQE, l'utilisation de matériaux de qualité permettra d'allonger la durée de vie de l'enveloppe bâtie et de limiter au maximum la fréquence d'entretien.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- de son envergure limitée (moins de 4 ha) ;
- du fait qu'il prévoit une reconversion et une revalorisation d'un site déjà totalement urbanisé et à l'abandon risquant de devenir une « verrue urbaine » : renouvellement urbain conformément au PLUi et au SCOT de Plaine Commune, et au SDRIF ;
- qu'il s'agit d'une opération inscrite au PLUi, faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) qui a guidé l'aménagement du site ;
- du développement des espaces verts sur le site ;

... le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">• Sites naturels sensibles (partie 5)• Sites BASIAS / BASOL (partie 5)• Sites Natura 2000 (partie 5)• SRCE d'Ile-de-France – composantes (partie 6.1)• SRCE d'Ile-de-France – objectifs de préservation et de restauration (partie 6.1)• Risque de remontées de nappes (partie 6.1)• Aléa retrait/gonflement des argiles (partie 6.1)• Classement sonore des infrastructures de transports terrestres (partie 6.1)• Rapport de résultats sur les sols, les eaux souterraines et les gaz de sols sur le site Babcock, GEOLIA, juillet 2018 (partie 5)• Etude de circulation et d'accessibilité – projet Babcock a la Courneuve (93), étude d'impact sur les déplacements, CDVIA, avril 2020 (partie 6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



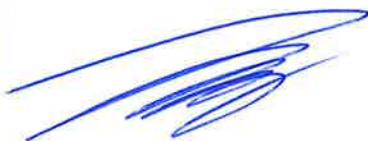
Fait à

PARIS

le.

31 mai 2021

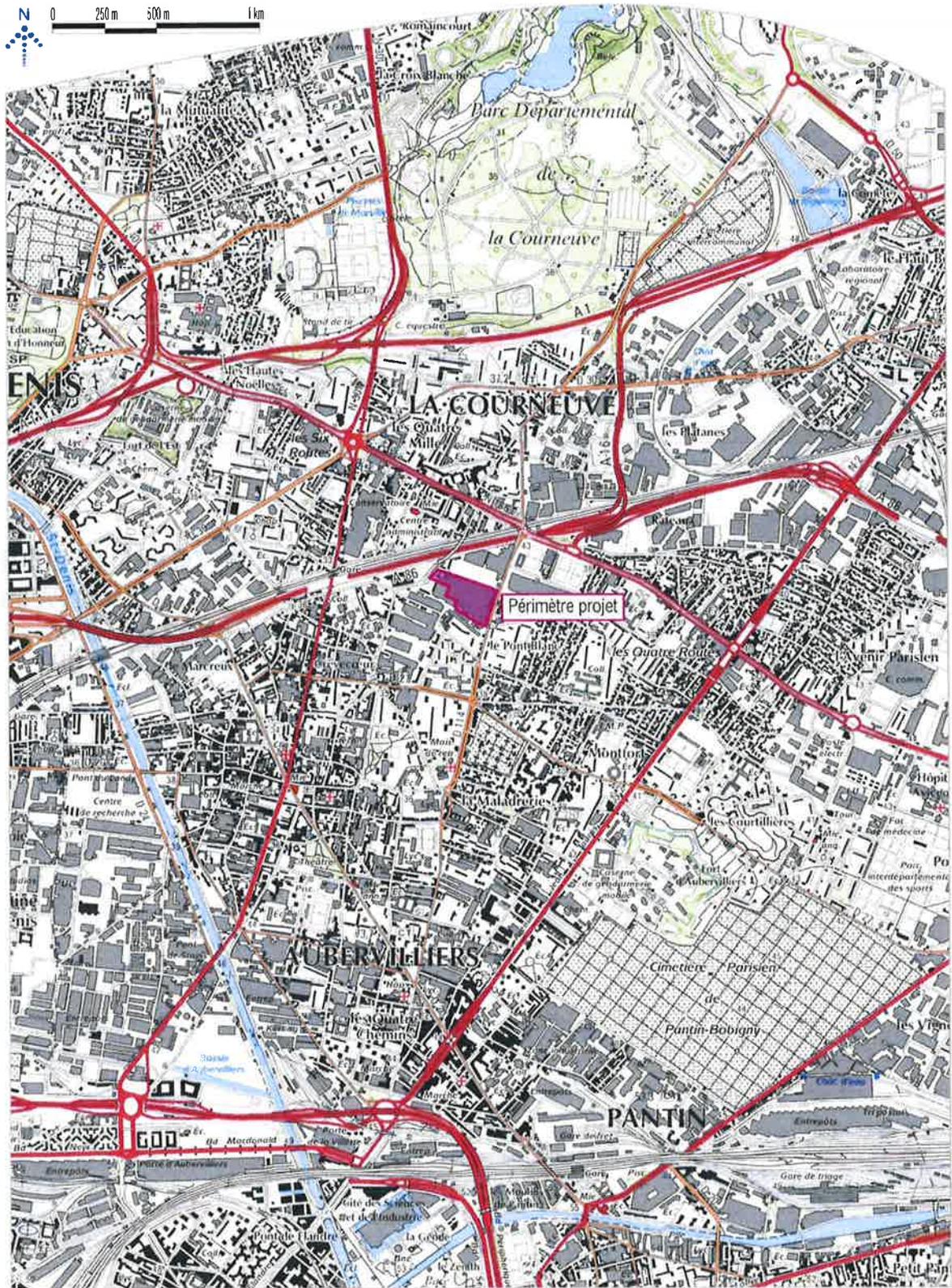
Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

COMPAGNIE DE PHALSBOURG
22, place Vendôme - 75001 PARIS
Tél. : 01 53 96 50 50
RCS PARIS 349 545 103

LOCALISATION DU PROJET



Fond cartographique : Scan 25

Annexe 2 : Plan de situation



Annexe 3 : Prises de vues du site
Localisation sur la carte suivante.



1 – Façade nord des halles Babcock, le long de la rue des Usines Babcock vers l'ouest (20 juin 2018)



2 – Façade orientale des halles vue depuis la RD 114 au sud-est du site, vers le nord (image Google Street View, mars 2020).



3 – Partie nord-ouest du site vue la rue des Usines Babcock vers l'ouest (19 septembre 2018)



4 – Partie nord-ouest du site vue depuis le rue Emile Zola, en direction du sud-est (image Google Street View, mars 2020).



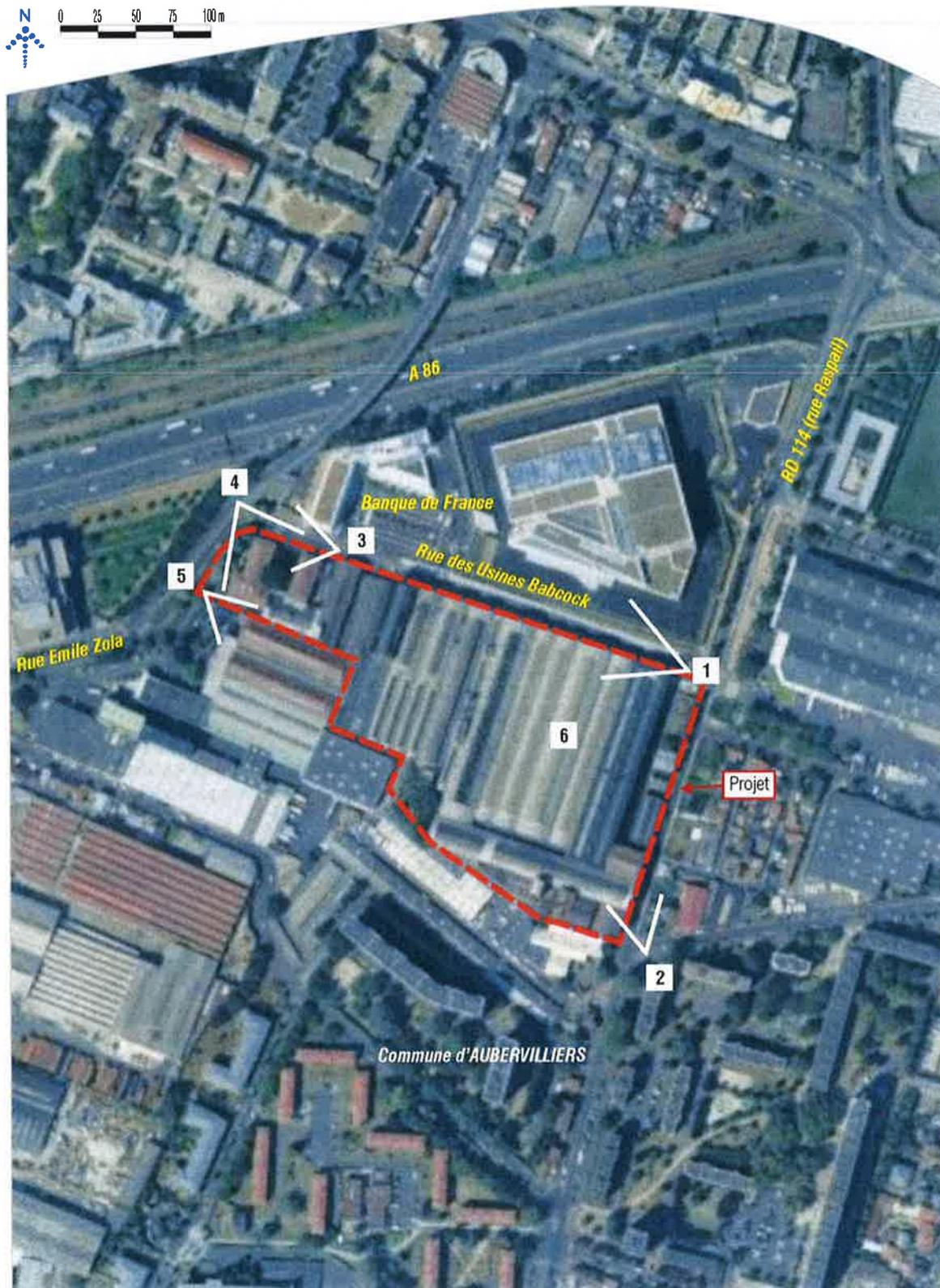
5 – Extrémité ouest du site, vue intérieure (16 octobre 2019).



6 – Intérieur des halles vu dans l'axe nord-sud.

Le site à aménager n'est vraiment visible de loin qu'à partir des étages supérieurs des immeubles les plus hauts situés aux alentours : logements notamment (surtout au sud, sur la commune d'Aubervilliers), mais aussi bureaux du site de la Banque de France au nord...

LOCALISATION DES PRISES DE VUES



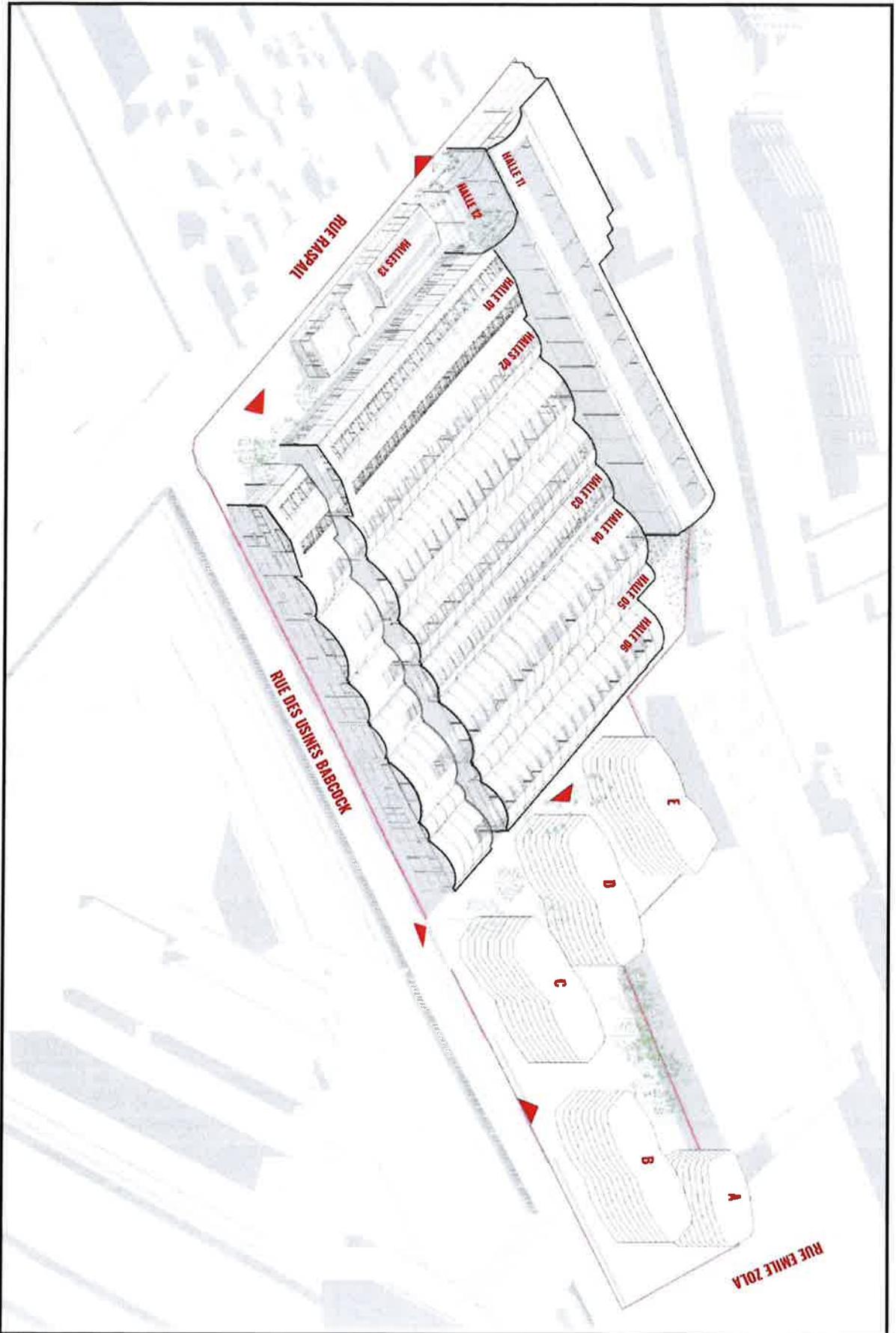
Fond cartographique : Géoportail, prise de vue datant de 25 mai 2017.

Annexe 4 : Localisation des prises de vue



Source : Compagnie de Phalsbourg / Emerige / Encore Heureux Architectes + PPA Architectures.

Annexe 5 : La Fabrique des Cultures - Plan masse général du projet



Source : Compagnie de Poitiersbourg / Emerige / Encore Heureux Architectes + PPA Architectures.

Annexe 7 : La Fabrique des Cultures – vues cavalières du projet (principales)



Vue à l'angle des rues Raspail (à gauche) et des Usines Babcock (à droite)



Le Passage Babcock traversant les halles au nord du projet.

Sourcc : Compagnie de Phalsbourg / Emerige / Dominique Perrault Architecte (DPA) / Encore Heureux Architectes.

Annexe 8 : La Fabrique des Cultures – vues cavalières du projet (principes)

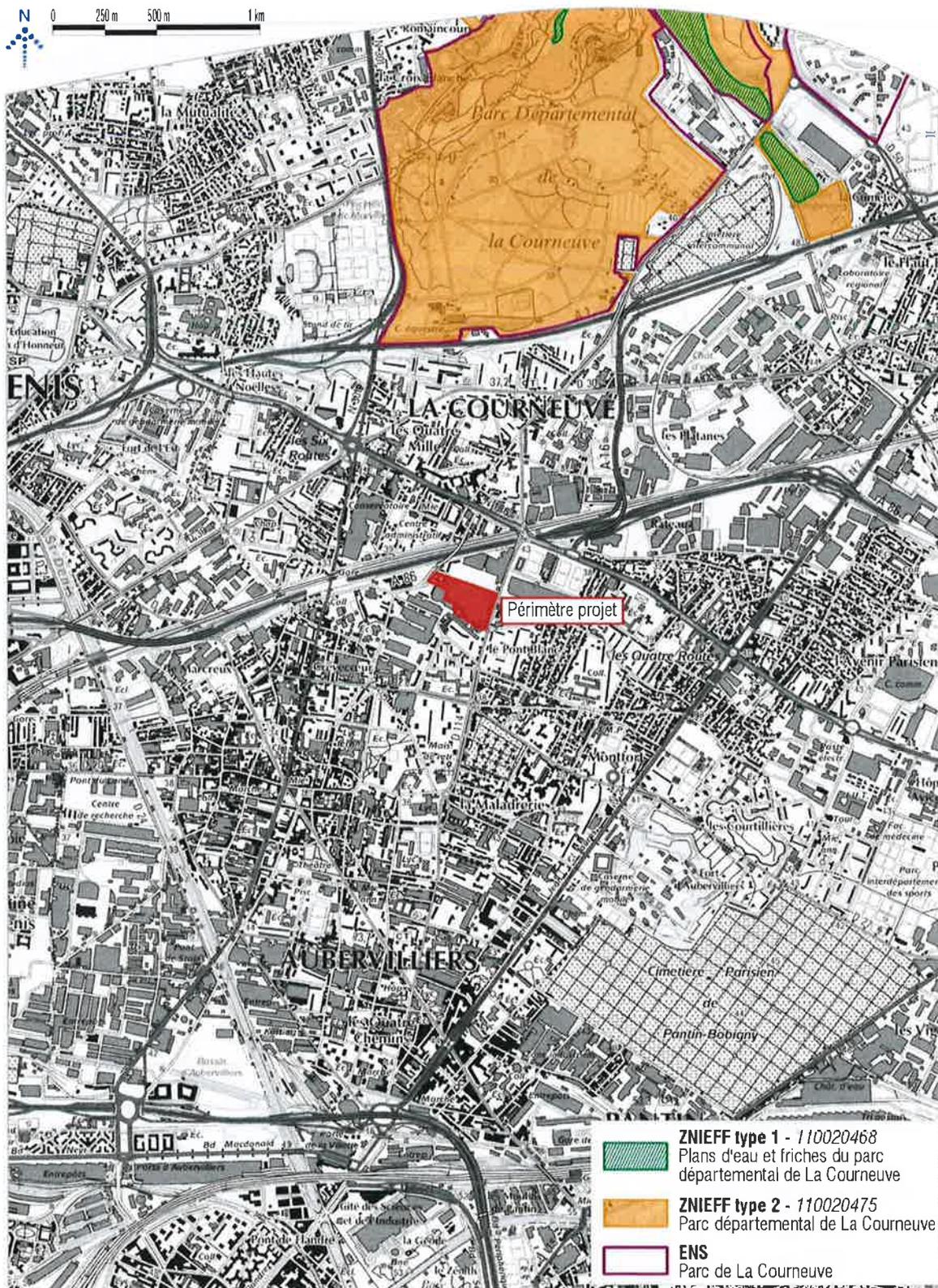
PHOTO AÉRIENNE DU SITE PROJET ET DE SES ABORDS



Fond cartographique : Géoportail, prise de vue datant de 25 mai 2017.

Annexe 9 : Photo aérienne du site projet et de ses abords

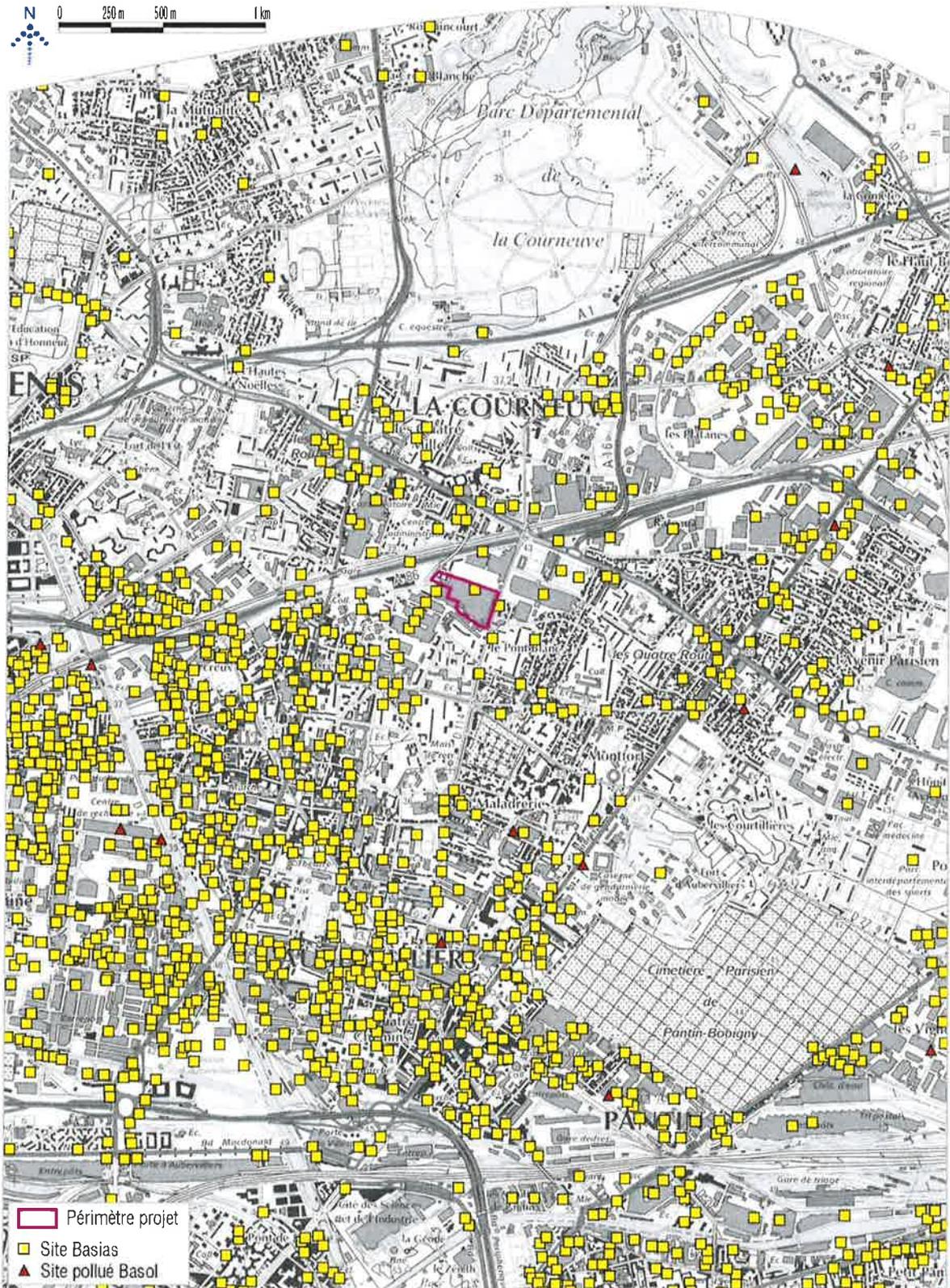
SITES ET ESPACES NATURELS SENSIBLES



Fond cartographique : Scan 25
Source : DRIEE Ile-de-France, Département de Seine-Saint-Denis

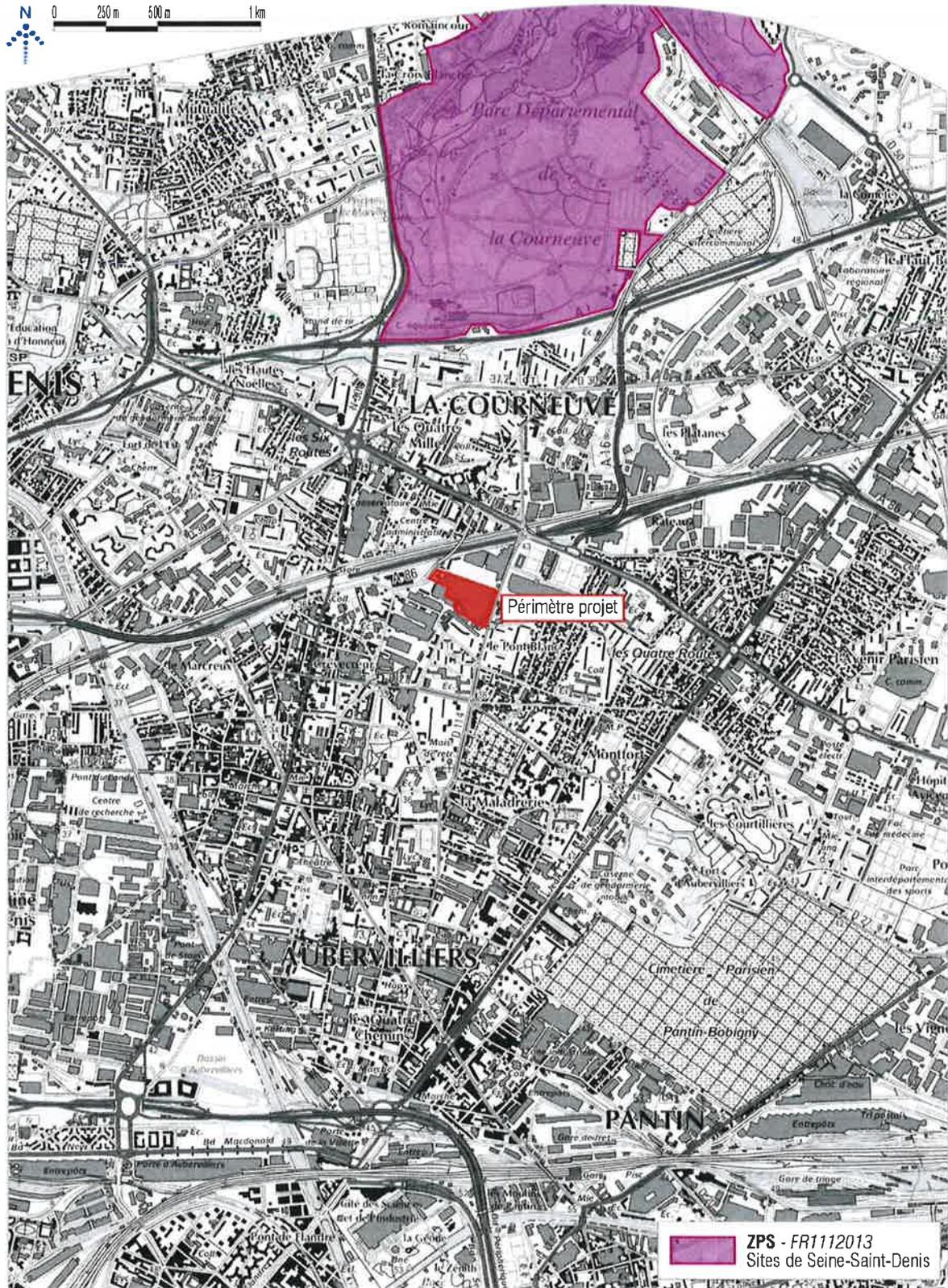
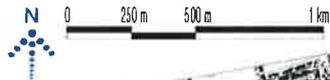
Annexe 10 : Sites naturels sensibles

ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE, SITES ET SOLS POLLUÉS



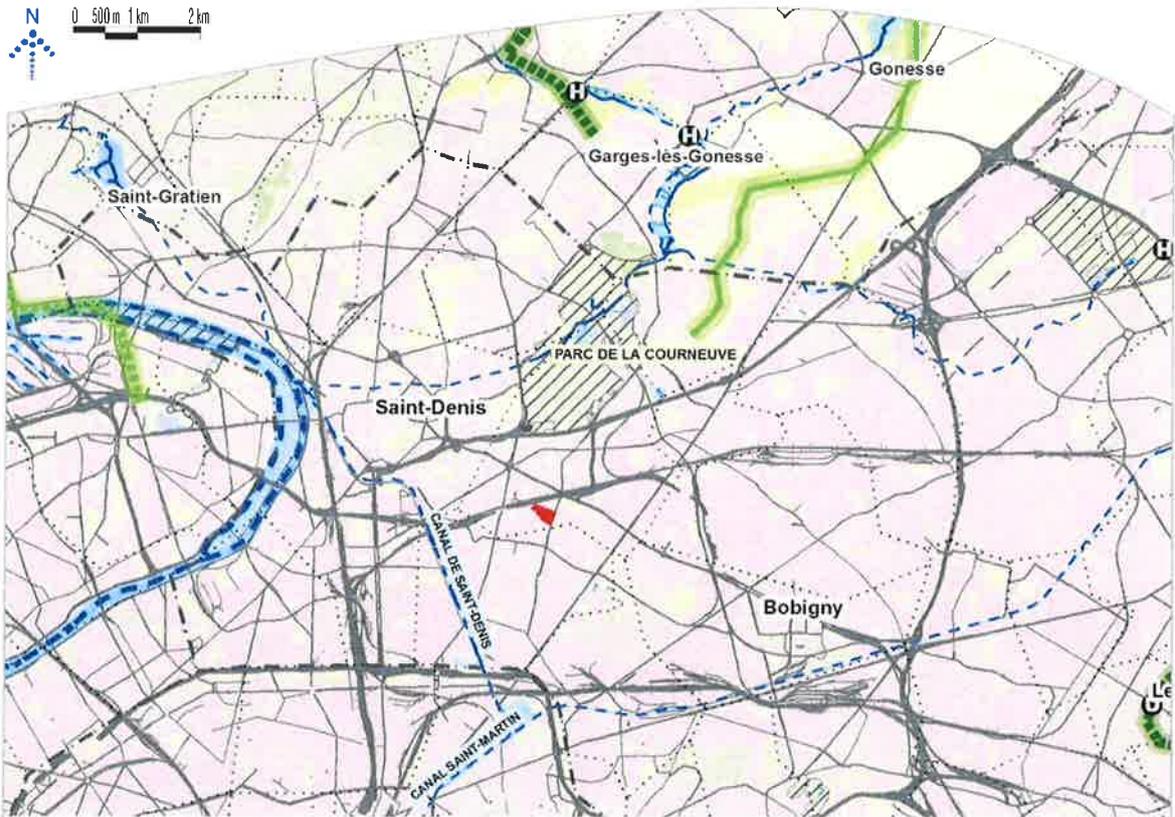
Fond cartographique : Scan 25
Source : Géorisques

SITES NATURA 2000



Fond cartographique : Scan 25
Source : DRIEE Ile-de-France

SRCE D'ILE-DE-FRANCE EXTRAIT DE LA CARTE DES COMPOSANTES



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Réservoirs de biodiversité

Corridors de la sous-trame arborée

Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité

Corridors de la sous-trame herbacée

Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes

Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes

Corridors à continuum de la sous-trame bleue

Cours d'eau et canaux fonctionnels

Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite

Cours d'eau intermittents fonctionnels

Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite

Corridors et continuum de la sous trame bleue

ELEMENTS FRAGMENTANTS

Points de fragilité des corridors arborés

Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation

Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue

Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

Projet

OCCUPATION DU SOL

Boisements

Formations herbacées

Cultures

Plans d'eau et bassins

Carrières, ISD et terrains nus

Tissu urbain

Limites départementales

Limites communales

Infrastructures de transports

Infrastructures routières majeures

Infrastructures ferroviaires majeures

Infrastructures routières importantes

Infrastructures ferroviaires importantes

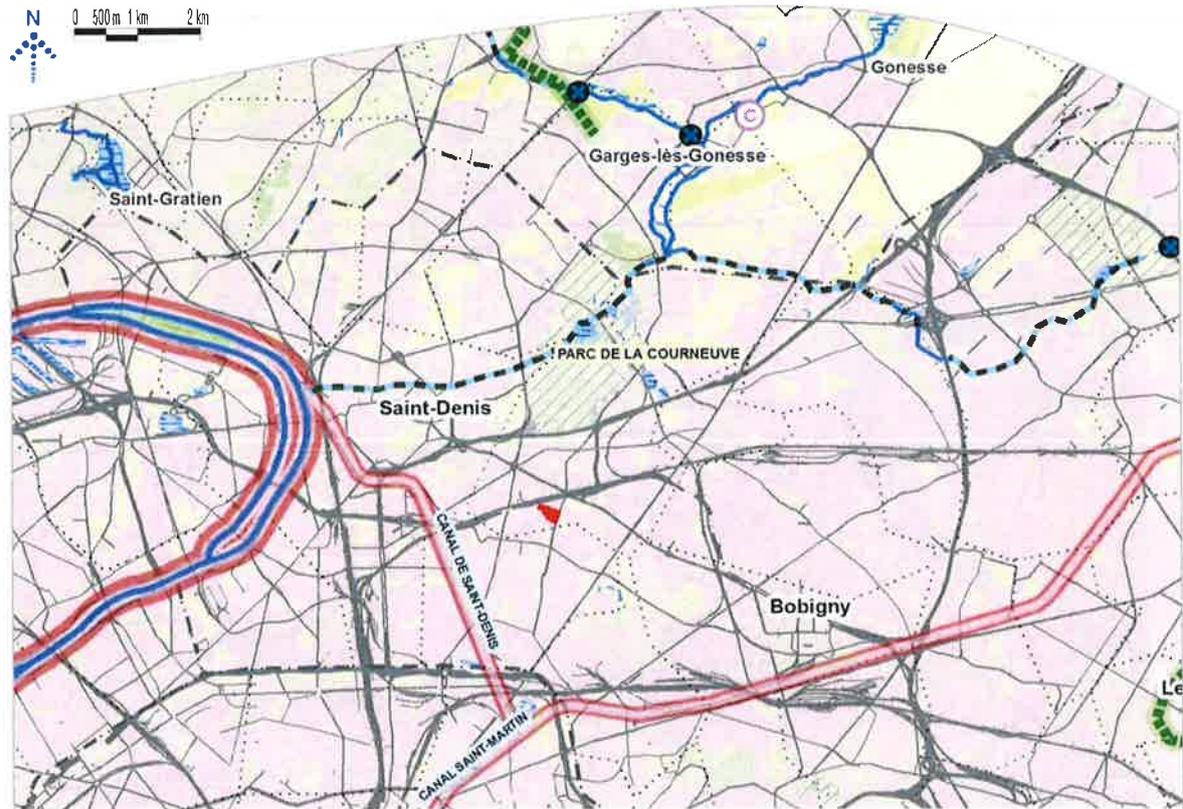
Infrastructures routières de 2^e ordre

Infrastructures ferroviaires de 2^e ordre

Source : SRCE Ile-de-France

Annexe 13 : SRCE d'Ile-de-France – composantes

SRCE D'ILE-DE-FRANCE - EXTRAIT DE LA CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION



■ Projet

CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER

Principaux corridors à restaurer

■ Corridors de la sous-trame arborée

Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain

■ Le long des fleuves et rivières

■ Le long des canaux

Réseau hydrographique

■ Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer

--- Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer

Connexions multitrames

○ Autres connexions multitrames

ELÉMENTS À PRÉSERVER

■ Réservoirs de biodiversité

■ Milieux humides

ELÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT

Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue

● Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

OCCUPATION DU SOL

■ Boiselements

■ Formations herbacées

■ Cultures

■ Plans d'eau et bassins

■ Carrières, ISD et terrains nus

■ Tissu urbain

■ Limites départementales

■ Limites communales

Infrastructures de transports

— Infrastructures routières majeures

— Infrastructures ferroviaires majeures

— Infrastructures routières importantes

— Infrastructures ferroviaires importantes

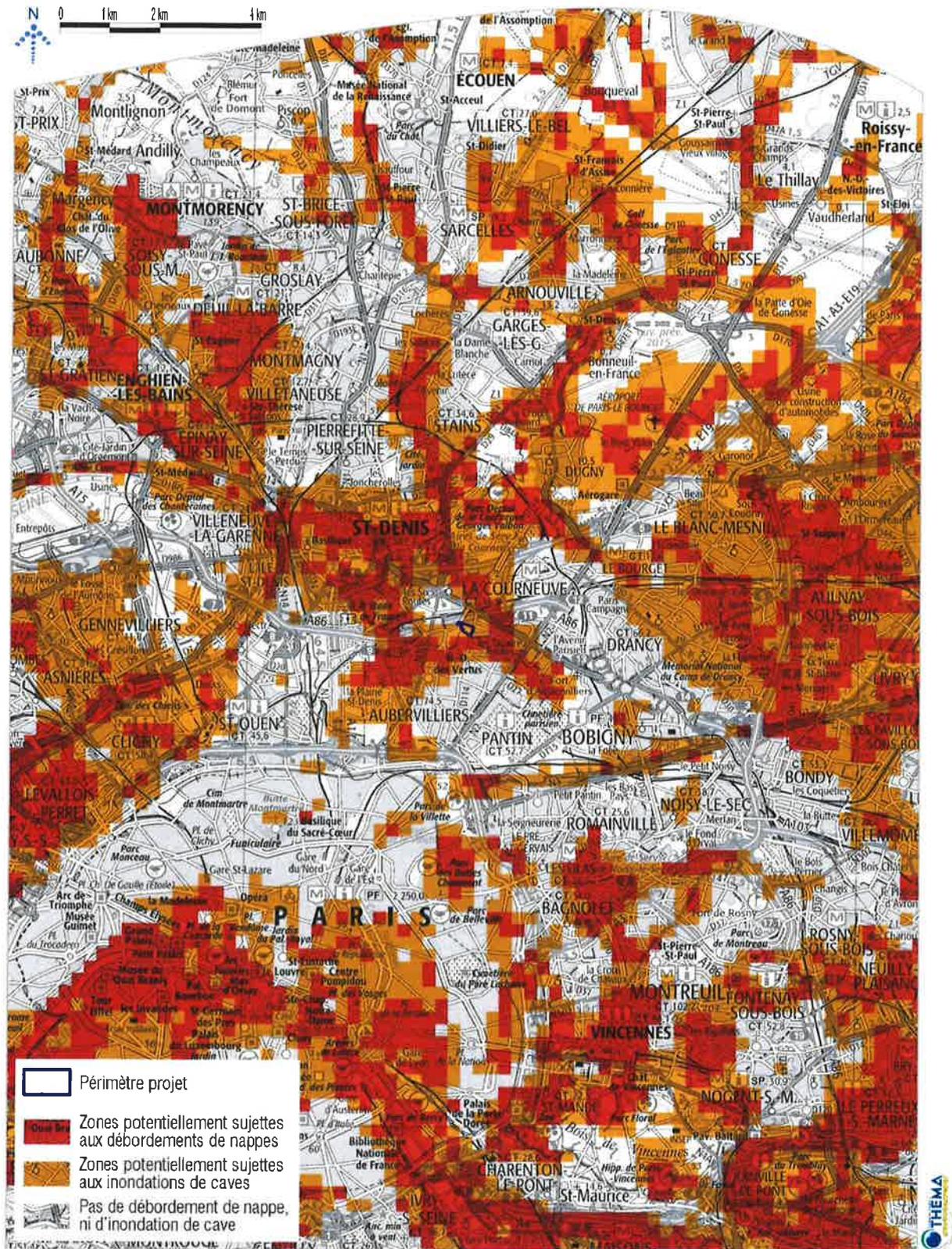
— Infrastructures routières de 2^e ordre

— Infrastructures ferroviaires de 2^e ordre

Source : SRCE Ile-de-France

Annexe 14 : SRCE d'Ile-de-France – objectifs de préservation et de restauration

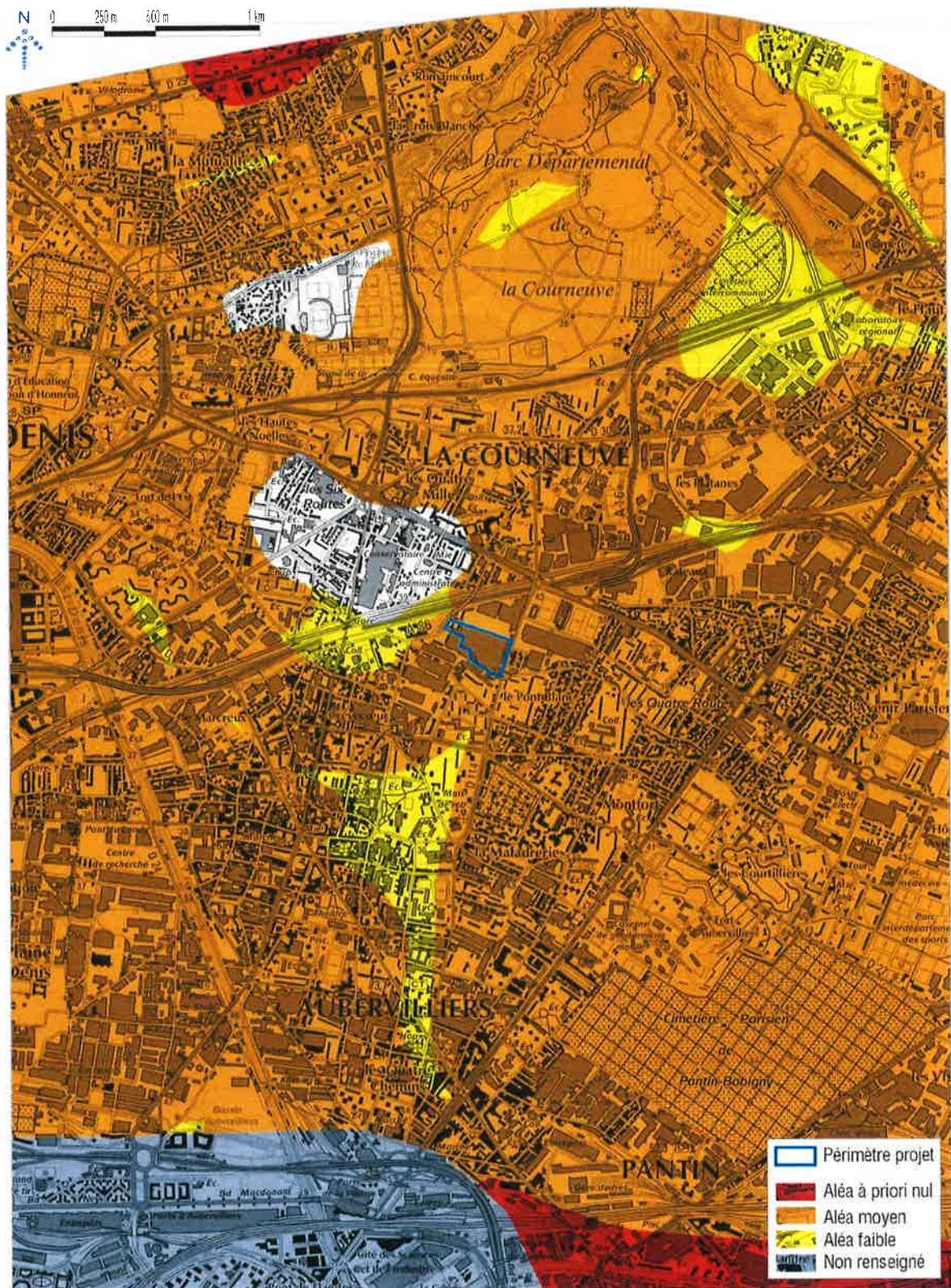
RISQUE DE REMONTÉES DE NAPPES



Fond cartographique : Scan 100
 Source : Géorisques

Annexe 15 : Risque de remontées de nappes

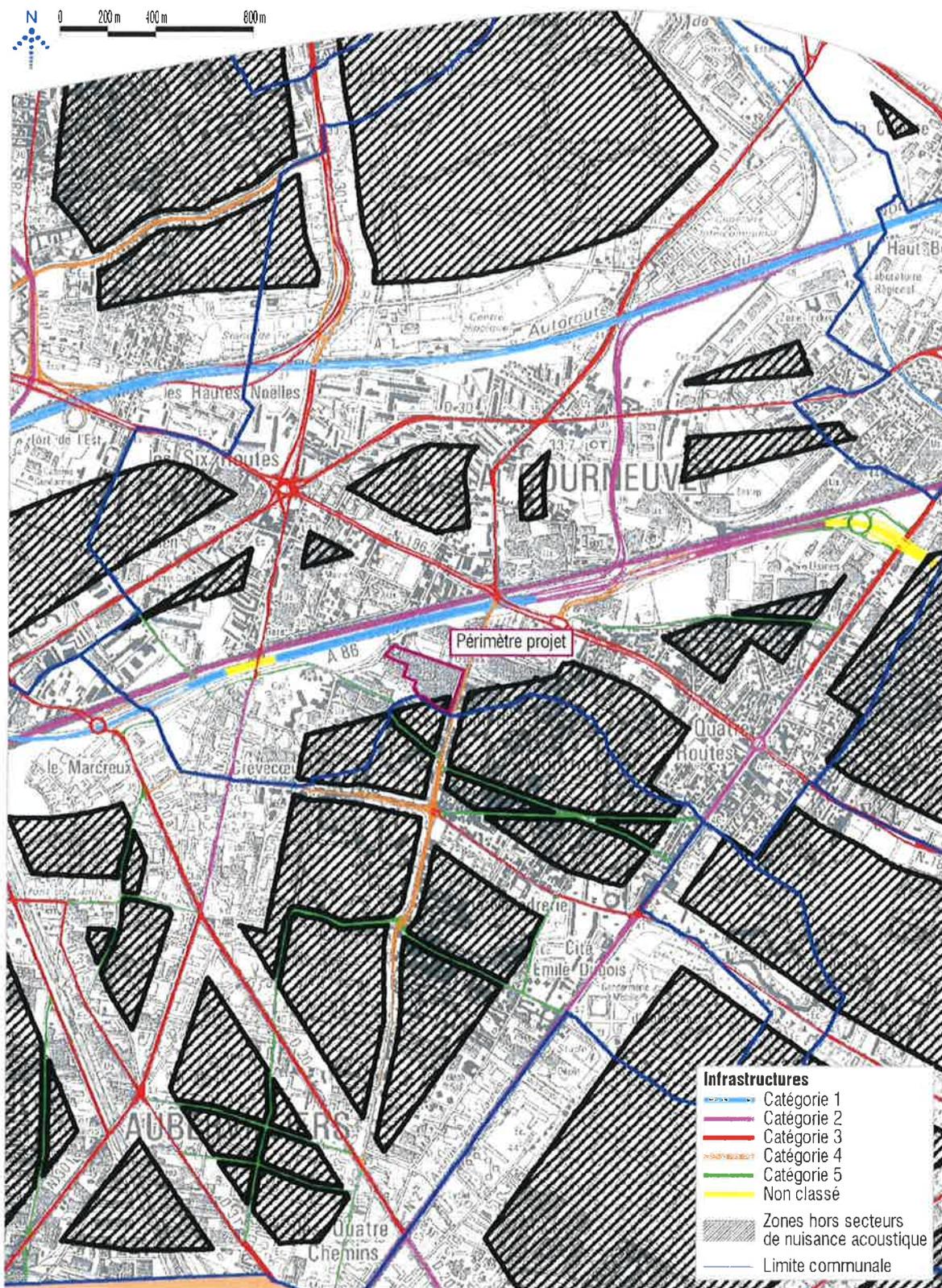
EXPOSITION AU RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



Fond cartographique : Scan 25
Source : Géorisques

Annexe 16 : Aléa retrait/gonflement des argiles

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES



Source : DDE 93

Annexe 17 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

**Annexe 18 : Rapport de résultats sur les sols, les eaux souterraines et les gaz de
sols sur le site Babcock, GEOLIA**

Annexe 19 : Etude de circulation et d'accessibilité – projet Babcock, CDVIA

